

**Sujet :** [INTERNET] SDGC

**De :** Frédéric Fougeray <

**Date :** 14/08/2021 18:30

**Pour :** pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Mr le Préfet

Je suis agriculteur au breil sur merize sur le secteur de loudon.

Aujourd'hui, je suis inquiet de voir les populations de grands animaux s'accroître et sortir des massifs forestiers pour venir habiter dans nos parcelles de cultures. Les comptages de notre secteur sont passés de quelques dizaines d'animaux en 2000 pour être aujourd'hui proche de 400. A cela s'ajoute une population de sanglier toujours en constante augmentation. notre secteur est victime de dégâts grandissant.

Je voudrais réagir sur plusieurs sujets:

\_ quel intérêt d'un plan de chasse si contraint dans des secteurs où la population des grands animaux est difficile à réguler ?

\_ que propose le SGDC pour la gestion des propriétés non chassé qui sont de grande réserve, des propriétés sous chassé ( agrainage, plan de chasse non effectué et quelque chasse par an) qui sont en grande partie responsable de la mauvaise d un gestion d'un secteur ?

\_ L'agrainage d'hivers doit être interdit pour permettre la circulation des animaux sur les territoires et favorisé les prélèvements et diminuer la prolificité. L'agrainage de printemps et d'été peu être maintenu dans les zones de gros dégâts pour préserver les cultures.

\_ Indemnité dégâts : La gestion des déclarations est compliqué, souvent les dégâts sont observé avec la moissonneuse dans le champs et donc trop tard pour être indemniser.

malheureusement les dégâts indirect sont parfois plus important avec des dégâts sur le matériel (fenaison dans les prairies, diminution des débits de chantiers dans des parcelles détruite par les sangliers), dégâts sur les bâches de paillage dans les vergers de petit fruit rouge qui ne sont pas pris en considération.

\_ Les clôtures : les clôtures électrique permet parfois de sauvé quelques parcelles mais très coûteux à mettre en oeuvre et va devenir impossible à entretenir avec la disparition des phyto. aujourd'hui j'ai investi dans une dérouleuse à grillage pour protéger mes parcelles de noisette ( coût de 1000e l'ha ) entièrement à ma charge.

\_ vieillissement de la population, quel solution pour demain avec le déficit régulation de grands gibiers en surpopulation ?

\_ le SDGC doit donné les moyens aux agriculteurs de protéger ses cultures et son revenu face à l'augmentation des dégâts. certaines situations sont compliquées, quand la chasse est louée à un tiers, quand l'agriculteur n'a pas accès au plan chasse grands animaux ( pas assez de surface de bois).

Mr le Préfet, l'enjeu de ce SDGC est primordiale dans notre secteur de Loudon avec ses sols à faible potentiel pour nous protéger face la monté en

puissance des anti chasses et de la mauvaise gestion de certain territoire. Aujourd'hui déjà certaines parcelles de culture et certaines prairies sont plus exploitable et demain certaines exploitation ne seront plus viable par ses dégâts grandissant proche de certaine propriétés.

Mr le Préfet, il est temps de revenir à la raison, nos exploitations ne sont pas que des terrains de loisirs mais font vivre des familles.

Cordialement.

Frédéric Fougeray  
GAEC de Morteuvre  
06 - - - - -